

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC



MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo en date du 23 septembre 2026, le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bussac-sur-Charente sera mis à disposition au public :

**du lundi 12 octobre 2026 à 09h00
au jeudi 12 novembre 2026 à 17h30**

Cette procédure vise à permettre le développement d'une activité d'équithérapie implantée sur la commune au lieu-dit « Le Jarry », à réduire l'emprise d'un emplacement réservé suite à une renonciation partielle d'acquisition, à faire évoluer certaines dispositions du règlement écrit, et à apporter un ajustement rédactionnel concernant les typologies de logements attendues dans la zone AU située au lieu-dit « Aux Bacheliers ».

Les pièces du dossier sont consultables :

- en **version informatique**, sur le site internet de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo (<http://www.agglo-saintes.fr>) et sur celui de la commune de Bussac-sur-Charente (<http://www.bussac-sur-charente.fr>)
- en **version papier** au siège de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo (12 boulevard Guillet Maillet, 17100 SAINTES) aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30) et à la mairie de Bussac-sur-Charente (139 route du Val de Charente, 17100 BUSSAC-SUR-CHARENTE) aux jours et heures d'ouverture au public (le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30).

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur les registres papier** mis à sa disposition à l'accueil du siège de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo et de la mairie de Bussac-sur-Charente ;
- **par voie postale** en adressant un courrier à l'attention du Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, en précisant l'objet « Modification n°3 du PLU de Bussac-sur-Charente » ;
- **par courrier électronique** à l'adresse consultation-plu@agglo-saintes.fr en précisant l'objet « Modification n°3 du PLU de Bussac-sur-Charente ».

A l'issue de cette mise à disposition du public, un bilan sera dressé par le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo. Le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations, sera alors soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.